



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

EXTRAIT DU R A P P O R T

concours OG UNIVERSITAIRE – session 2025 –

Placées sous la présidence du général de division Louis-Mathieu GASPARI, les épreuves du concours cité en objet se sont déroulées conformément aux textes de référence.

51 places étaient offertes au concours OG UNIV et 1 place au concours OG CAT. A.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BROCE) sous la surveillance du LCL (R) DE LEIRIS ont eu lieu les 12 et 13 mars 2025 dans un centre unique à Villejuif (94).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77) du 26 mai au 20 juin 2025.

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

486 candidats (486 en 2024) ont déposé un dossier de candidature cette année (481 universitaires et 5 fonctionnaires de catégorie A).

368 universitaires (379 en 2024) et 1 fonctionnaire de catégorie A (2 en 2024) se sont présentés et ont participé aux épreuves écrites.

Au final, 131 universitaires ont été déclarés admissibles.

51 candidats universitaires ont été admis sur liste principale et **15** candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuves écrites d'admissibilité

Détaillées dans l'arrêté cité en référence, les épreuves écrites d'admissibilité sont au nombre de trois : culture générale, synthèse de dossier et épreuve à option.

211 – Épreuve de culture générale

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité. Le sujet était :

« *Doit-on encore croire au mérite ?* »

La moyenne générale est de 11,01/20 (11,12 en 2024). 25 candidats ont obtenu une note éliminatoire (14 en 2024).

→ Remarques sur la forme :

Les candidats présentent des faiblesses importantes en matière d'orthographe et de syntaxe. Ils sont ainsi nombreux à dépasser les 15 fautes. Les correcteurs notent également une absence quasi-systématique d'idée maîtresse différenciée de l'annonce de plan. Lorsqu'elle est présente dans une copie, l'ouverture est souvent peu opportune, reprenant le sujet traité sous forme d'interrogation ou de citation sans ouvrir la réflexion sur une problématique non traitée mais proche de la question posée.

Cependant, indépendamment de ces deux faiblesses, la structure de la dissertation est bien maîtrisée avec des candidats qui s'efforcent de différencier les idées directrices et secondaires.

Enfin, certaines copies sont illisibles.

→ Remarques sur le fond :

Le sujet a été, dans son ensemble, traité par tous les candidats. Cependant le niveau est assez hétéroclite, se traduisant par des notes parfois très faibles alors même que la structure de la dissertation est souvent maîtrisée.

Les correcteurs notent ainsi :

Sur la définition des termes :

Beaucoup assimilent le mérite à la reconnaissance du mérite. Une société qui ne reconnaît pas le mérite devient une société où le mérite n'existe pas. Cela peut conduire les candidats à définir le mérite comme une valeur relative et à le décorrélérer de la notion de travail et d'effort et donc à produire un contre-sens sur le sujet. Le sujet ne portait pas sur la nécessité d'une méritocratie (sujet politique) mais bien sur l'importance de reconnaître le mérite (sujet plus large permettant des analyses philosophiques, sociologiques, économiques, sociétales, historiques et politiques).

Certains candidats ont oublié d'analyser le mot « encore », ne se questionnant pas sur les différences entre une société de réduction des inégalités (trente glorieuses) et une société d'aggravation des inégalités dans un contexte de mondialisation libérale où la reconnaissance du travail accompli est menacée tant par une croissance atone que par un partage de la valeur ajoutée injuste.

Sur la qualité du raisonnement :

Les correcteurs différencient les candidats ayant porté un raisonnement dans des domaines divers avec des exemples riches (une analyse sociale, économique, historique, politique, philosophique) des candidats ayant simplement répondu à la question par un oui mais assez pauvre, sans recherche d'une prise de hauteur.

Sur la qualité des exemples :

Certaines copies questionnent sur le niveau acquis avec des références inexactes voire fantaisistes. Nombres de candidats se limitent à une analyse socio-économique du sujet et citent quelques incontournables : Rosanvallon, Bourdieu, Weber et John Rawls.

De plus, un certain nombre de candidats citent exactement les mêmes références démontrant un manque de curiosité pour enrichir leur culture générale et diversifier les références à l'appui de leur raisonnement.

Quelques candidats, qui sortent vraiment du lot, mêlent références littéraires et théoriques dans divers domaines d'étude rendant leur copie intéressante et unique.

Le niveau général est plutôt bon.

212 – Épreuve de synthèse de dossier

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (tolérance + 10 %). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion).

La synthèse de dossier est assurément la plus sélective parmi les épreuves écrites du concours OGU (58 notes éliminatoires cette année). Elle requiert une préparation minutieuse et régulière. Elle ne vise pas à tester des connaissances mais cherche surtout à mettre en exergue les aptitudes méthodologiques des candidats.

Cette année, le dossier se composait de 12 documents représentant 39 pages. Le sujet était :

« La souveraineté alimentaire française »

La moyenne générale est de 9,84/20 (8,94 en 2024). 58 candidats ont obtenu une note éliminatoire (37 en 2024). Chaque candidat avait reçu les règles de comptage des mots avec sa convocation et disposait d'un exemplaire sur sa table lors de l'épreuve.

→ Remarques sur la forme :

La maîtrise de la méthode attendue sur cette épreuve est très inégale. Il semble bénéfique de lister dans le rapport du jury de cette année les principales exigences méthodologiques.

Ainsi, pour l'introduction, après une accroche pertinente, les termes du sujet doivent être définis avec soin. Ce travail de définition doit être complété par une présentation du cadre spatio-temporel (par exemple, pour le sujet de cette année : le territoire français, métropolitain et ultramarin en prenant en compte le caractère historique de cette question et les enjeux futurs, croissants).

Ensuite, des éléments de contexte (crise Covid-19, guerre en Ukraine,...) doivent permettre d'explicitier les enjeux du sujet : enjeux économiques, sociaux, environnementaux et géopolitiques pour ce sujet. Tout ce travail d'introduction permet d'élaborer une problématique pertinente, telle que « *la France a-t-elle les capacités de déterminer de manière autonome son système alimentaire* ». Immédiatement après, doit suivre une idée maîtresse, rédigée sous forme affirmative et qui répond clairement à la problématique. Par exemple, « *La France a les capacités de garantir sa souveraineté alimentaire aujourd'hui fragilisée en développant une stratégie globale prenant en compte tous les enjeux dont certains grandissants* ».

Ensuite, l'annonce de plan doit permettre d'expliquer comment le développement argumentera et explicitera cette réponse à la problématique : « *Si la souveraineté alimentaire française ne paraît pas directement menacée, elle présente néanmoins des fragilités préoccupantes sur plusieurs plans (I). Ainsi, pour garantir la souveraineté alimentaire française et la capacité de notre pays à affronter une crise internationale majeure, il faut faire face à de multiples enjeux en déployant une stratégie complète (II)* ».

Ensuite, concernant le développement, le plan doit être clair et équilibré. Chaque sous-partie doit s'ouvrir par un argument, clairement énoncé puis illustré par un ou plusieurs exemples. L'argumentation, si elle est nuancée, sera valorisée. Pour construire le plan, la prise en compte la plus complète du sujet témoigne d'une capacité à bien comprendre le corpus. Elle peut s'appuyer

sur des critères de lecture tels que endogène/exogène, enjeux environnements / géopolitiques / sociaux / économiques, situation actuelle / projection future,...

Enfin, la conclusion doit résumer succinctement le raisonnement avant de rappeler clairement l'idée maîtresse et répondre à la problématique. L'ouverture doit être pertinente et soignée.

En outre, de manière générale, la copie gagnera à être claire et lisible (alinéas, sauts de ligne,...), les phrases simples et concises. Il ne semble pas nécessaire au jury de mentionner pour chaque exemple les références du document dont il est issu. Le souci de la nuance et de l'objectivité seront valorisés (pas de commentaires personnels).

Certaines copies avec plus d'une dizaine de fautes ou de forts dépassements de mots ont été très fortement pénalisées.

À noter que peu de candidats sont capables d'exprimer une idée maîtresse claire, alors que la problématique est souvent identifiée plus facilement. Bien souvent, elle est confondue avec l'annonce de plan. Beaucoup de candidats ne semblent pas maîtriser les règles de comptage des mots (environ 10 % des copies dépassent les 700 mots).

→ Remarques sur le fond :

Certains candidats, généralement en raison d'un travail de définition insuffisant, ont limité le sujet à la crise agricole en France. Cela permet de clairement poser le cadre et les enjeux. Les candidats ayant, dans l'introduction développé une bonne définition des termes du sujet ont généralement proposé un plan clair, efficace et très adapté : cela a été, à chaque fois, valorisé.

On peut souligner les copies qui mettent en avant des paradoxes, illustre clairement chaque argument, ont un souci de la nuance et de l'explication et cherchent à prendre en compte le sujet dans tous ses aspects.

Les candidats ont globalement fait preuve d'objectivité. Cependant, des pans entiers du dossier sont parfois éludés, délaissant un certain nombre des idées majeures attendues. Certaines idées issues du dossier sont listées sans qu'il n'y ait de volonté de construire un raisonnement les faisant interagir entre elles – réduisant souvent les secondes parties à une longue liste de propositions et de mesures énumérées les unes après les autres. Les titres, quand ils sont présents, ont parfois tendance à manquer de clarté. Les ouvertures sont souvent faibles en conclusion.

→ Suggestions diverses :

Les attentes sur la méthode sont proposées dans le paragraphe « remarques sur la forme ».

Les règles de comptage des mots prévoient de ne pas comptabiliser les titres. Cependant, la plupart des candidats mettent des titres et pour la majeure partie d'entre eux, il s'agit de véritables phrases.

213 – Épreuve à option

Les candidats ont le choix entre cinq options : droit pénal, droit public, finances publiques, sciences de gestion et géographie.

1 - **Droit pénal** : 101 candidats (127 en 2024). Le sujet était :

« La récidive en droit pénal »

La moyenne est de 9,89/20 (09,64 en 2024). 11 candidats (12 en 2024) ont obtenu une note éliminatoire.

→ Remarques sur la forme :

Dans l'ensemble, la forme est plutôt bien respectée. On note néanmoins que l'introduction n'est souvent pas assez développée (notamment la définition des termes du sujet) et que l'idée maîtresse pas toujours bien emmenée, ni même claire. De manière générale, il y a trop de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe et quelques copies sont très difficiles à lire.

→ Remarques sur le fond :

Il est constaté cette année beaucoup de copies « moyennes » et très peu d'excellentes copies. Le sujet a été traité de 2 manières : soit en dissertation juridique soit en sujet type « sciences po ».

La démonstration manque parfois de substance, et n'est pas assez expliquée dans l'introduction (problème de l'idée maîtresse). La non maîtrise des notions juridiques – que l'on retrouve dans un trop grand nombre de copies - est trop souvent compensée par un verbiage stérile et une démonstration approximative.

Beaucoup de copies sont souvent abordées sous l'angle « culture juridique » au détriment de la maîtrise du droit et du syllogisme. Quelques copies montrent une maîtrise partielle du droit et ne s'inscrivent pas dans une réflexion globale pertinente. Les articles de la récidive sont souvent cités, mais l'explication de la notion est souvent trop approximative, voire inexacte.

On peut noter un manque de références légales et surtout jurisprudentielles (certaines sont même trop souvent non pertinentes - non connaissance des grands arrêts fondateurs de la notion de récidive, notamment concernant la jurisprudence européenne et constitutionnelle).

Il faut rappeler qu'il n'y a pas de jugement de valeur à donner.

Les très bonnes copies se démarquent par leur maîtrise juridique, inscrites dans une réflexion globale pertinente, correctement articulées et incrémentées d'exemples judicieux.

2 - **Droit public** : 104 candidats (118 en 2024). Le sujet était :

« Les rapports entre le Président de la République et le Premier ministre sous la V^e République »

La moyenne générale est de 9,01/20 (11,21/20 en 2024).

→ Remarques sur la forme :

La méthode de la dissertation est globalement respectée. Il n'y a pas eu de copies blanches.

Les introductions sont de qualité variable, ce qui est dommage car c'est ce qui va donner le ton de la copie. Les termes ne sont pas, ou peu définis ainsi que les enjeux complètement oubliés. La problématisation, quant à elle, est parfois hasardeuse : dans le doute ou en cas de difficultés, mieux vaut reprendre le sujet plutôt que tenter des reformulations qui peuvent changer complètement son sens.

Cette année, la quasi-totalité des copies (hors réponses courtes) a opté pour le plan en 2 parties et 2 sous-parties. Les plans sont apparents. Les titres des parties sont passe-partout et pour quelques copies composées de phrases complètes au lieu de réfléchir sur un groupe nominal pertinent. Les chapeaux et les transitions sont bien employés, ce qui permet un enchaînement cohérent des idées.

Le soin apporté à l'écriture et la propreté de la copie sont globalement satisfaisants, même si les correcteurs déplorent que 2/3 copies soient quasiment illisibles. Par ailleurs, certains candidats préfèrent raturer leurs copies plutôt que d'utiliser des correcteurs, cela donne un aspect visuel négligé.

Enfin, la qualité de la construction des phrases est en dessous de ce qui est légitimement attendu pour des candidats à un concours de niveau baccalauréat +5.

→ **Remarques sur le fond :**

Le sujet de cette année était, à l'instar de celui de l'année dernière, classique et finalement prévisible au regard de l'actualité politique récente.

Les correcteurs se réjouissent cette année d'avoir quelques copies d'excellente facture.

La majorité des candidats a réussi à relier le sujet avec l'actualité politique.

Néanmoins, cette année encore, les connaissances juridiques brutes (incluant les références, les jurisprudences) sont inégalement acquises et restituées. Cette lacune empêche nombre de candidats d'être précis dans les notions évoquées et exhaustifs lorsqu'il convient de les mettre en pratique et en perspective.

Les copies ressemblent alors à un exercice de culture générale et non à une épreuve juridique. La réflexion générale et pluridisciplinaire est bien évidemment la bienvenue, elle peut aider à agrémenter le devoir, ou surtout à nourrir l'introduction, mais elle ne doit pas prendre le pas sur la démonstration juridique. Les connaissances juridiques et l'art de la démonstration, voire de conviction, sont indispensables à tout officier de gendarmerie qui sera amené à produire des décisions dont il devra assurer la sécurité juridique.

Certains candidats pensent qu'il est pertinent d'accentuer leurs propos sur les problématiques sécuritaires. Le sujet de cette année ne s'y prêtait pas spécialement, ce qui démontre une méconnaissance chez certains des attentes du jury.

A la marge, et moins que l'année précédente, certaines copies sont très politiques et critiques.

Si toute opinion est légalement admissible, même dans un concours, il convient de rappeler au candidat que ses propos doivent être argumentés et solidement démontrés, sous peine de tomber dans la diffamation et l'invective qui n'ont pas leur place dans une dissertation juridique.

3 - Finances publiques : 7 candidats (6 en 2024). Le sujet était :

« **Quels enjeux et défis pour l'État dans la cession d'actifs publics ?** »

La moyenne générale est de 9,72/20 (11,75/20 en 2024).

→ **Remarques sur la forme :**

Les copies sont assez soignées, bien que certains candidats aient une écriture difficile à lire. Certaines copies manquent de structure clairement dégagée.

→ **Remarques sur le fond :**

Le niveau de connaissance est assez faible dans l'ensemble. Les candidats ne disposent pas des références attendues sur le sujet et ont des difficultés à organiser leurs connaissances. Ils ne sont pas en mesure de citer : les vagues de privatisations des années 80 et 90, l'impact des privatisations en matière d'emploi ou de politiques publiques, les organismes publics (DIE, France Domaine, la CDC, l'APE, la BPI...), la problématique d'inventaire des actifs publics, substitution domaniale versus locatif... Ils n'arrivent pas à prendre le recul nécessaire afin d'appréhender le sujet et ses enjeux dans leur ensemble.

Les candidats ne prennent pas position et ne proposent aucune solution.

4 - Sciences économiques et de gestion : 48 candidats (36 en 2024). Le sujet portait sur les sciences économiques:

« Le protectionnisme est-il l'avenir de la mondialisation ? »

La moyenne générale est de 11,03/20

→ Remarques sur la forme :

Dans l'ensemble, la qualité rédactionnelle ainsi que la lisibilité des copies sont dans la norme. Quelques copies sortent du lot et à l'inverse, certaines semblent inachevées. Si dans la grande majorité la problématique est bien annoncée, beaucoup de candidats se sont contentés de reprendre l'énoncé du sujet, sans effort de problématisation. Le plan est souvent bien annoncé.

Il est de nouveau à déplorer que le nombre important de fautes d'orthographe ou de tournures de phrase inadaptées vient souvent pénaliser les copies.

→ Remarques sur le fond :

Pour les copies qui sortent du lot, le fond théorique est bien maîtrisé et l'argumentaire est bien construit. Il est également appuyé sur des faits et des éléments chiffrés tirés de l'actualité récente ou non. Certaines copies sont en revanche lacunaires sur le plan théorique. Des références plutôt axées sciences de gestion sont parfois présentées.

→ Suggestions diverses :

Sur l'ensemble des copies, seule une s'appuie sur une représentation graphique. Quand cela est pertinent, les candidats ne doivent pas hésiter à s'appuyer sur de tels outils pour étayer leur propos.

5 - Histoire/Géographie : 108 candidats (92 en 2024). Le sujet portait sur la géographie :

« Enjeux et tensions en mer de Chine »

La moyenne générale est de 8,30/20 (10,25/20 en 2024).

→ Remarques sur la forme :

La plupart des candidats respectent la forme vis-à-vis du minimum attendu (présence d'une introduction avec une problématique et une annonce du plan, ainsi que de parties structurées). Toutefois dès cette étape, certains candidats passent à côté du sujet et de son caractère géographique en se lançant directement sur une réflexion purement historique ou sino-centrée. L'expression écrite est globalement médiocre, beaucoup de candidats perdent des points sur l'orthographe et usent d'une syntaxe douteuse.

→ **Remarques sur le fond :**

De très belles copies dotées d'une bonne réflexion, bien servies par des connaissances de fond solides. Toutefois, cela ne concerne pas la majorité des candidats dont le fond est approximatif ou bien trop superficiel pour leur permettre de briller. Il est évident que de nombreux candidats disposent de connaissances étoffées en Histoire mais ne sont pas « géographes ».

22 – Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées du lundi 26 mai au vendredi 20 juin 2025 à Melun.

La phase d'admission comportait :

- ✓ une épreuve d'aptitude générale
(durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 8 – note éliminatoire < 8/20) ;
- ✓ une épreuve portant sur les questions de défense et de sécurité
(durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 4 – note éliminatoire < 5/20) ;
- ✓ une épreuve de langue étrangère
(durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 3) ;
- ✓ pour les OG UNIV : cinq épreuves sportives
(moyenne coefficient 3 – note éliminatoire < 7/20)
 - une course de vitesse (50 m),
 - une course de demi-fond (3 000 m),
 - une épreuve d'abdominaux,
 - une épreuve de tractions/suspension à la barre fixe,
 - une épreuve de natation (50m).

121 candidats universitaires sur les 131 admissibles se sont présentés à cette seconde phase du concours. Un candidat a renoncé à la poursuite du concours après avoir passé les épreuves orales. Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 51 lauréats et 15 sur liste complémentaire.

221 – Épreuve d'aptitude générale

Selon les termes de l'arrêté cité en référence, cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Elle comporte :

- a) Un entretien individuel du candidat avec le président du jury assisté de 2 examinateurs. Il débute par un exposé d'une durée de 10 minutes sur un thème général se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde moderne. Il se poursuit sous la forme d'un dialogue avec le jury.

→ **Remarques sur la forme :**

Aucune remarque n'est formulée sur l'attitude, toujours respectueuse et conforme aux règles de politesse. Les candidats se présentent dans une tenue formelle et appropriée, conforme aux standards des concours de la haute fonction publique.

Les CV et lettres de motivation sont globalement de bonne qualité. Cependant, une personnalisation accrue des lettres de motivation permettrait au jury de mieux cerner les motivations spécifiques de chaque candidat. Le jury a particulièrement apprécié les efforts des candidats pour s'intéresser à la gendarmerie, tels que les stages ou l'engagement dans la réserve.

La majorité des candidats, bien préparés sur la méthode, présentent le sujet de manière classique (introduction, développement, conclusion). Les axes d'amélioration les plus fréquents sont le manque d'originalité dans l'accroche et l'absence de prise de position claire sur le sujet. Enfin, le jury a été particulièrement attentif au dynamisme et à l'honnêteté des candidats.

→ Remarques sur le fond :

Globalement, les candidats ont montré de belles facultés intellectuelles et un état d'esprit rassurant avec un souci de l'engagement et une réelle volonté de servir même si ce sera pour certains en dehors de l'institution.

Le niveau de français oral a parfois été aléatoire, tout comme les connaissances basiques de culture générale dès qu'il ne s'agissait pas de sujets en lien avec les études suivies.

Certains candidats ne maîtrisent pas les concepts de base permettant une bonne compréhension des grands sujets (par exemple : l'État avec Hobbes et Weber, la démocratie avec Tocqueville, la société française avec Fourquet, etc.). Les candidats cultivant ce « fond de sac » réussissent à prendre de la hauteur sur leur sujet et se distinguent souvent des autres.

Certains candidats ont tenté de placer des citations sans en maîtriser l'auteur ni le contexte dans lequel elles ont été prononcées, ce qui les a desservis lorsque le jury a tenté d'approfondir le sujet.

222 – Épreuve orale portant sur les questions de défense et de sécurité

Cette épreuve, dont le déroulement est précisé dans l'arrêté de référence, est destinée à mettre en relief les connaissances des candidats sur les questions de défense et de sécurité.

→ Remarques sur la forme :

La gestion du temps fait partie intégrante de l'épreuve. Les candidats disposent de 10 minutes pour présenter le sujet tiré au sort. Le non-respect de cette consigne a été systématiquement pénalisé, que le candidat finisse plus tôt ou qu'il dépasse le temps imparti.

L'utilisation du support « *paper board* » n'est pas obligatoire et sa non-utilisation n'a donc pas été pénalisée, quand bien même le support permet au jury de suivre le plan de l'exposé. Le candidat qui y recourt doit toutefois veiller à une écriture lisible, sans rature ou faute d'orthographe, toujours préjudiciable à ce niveau du concours.

Les candidats se présentent à un entretien d'embauche : ils doivent dès lors s'assurer d'une tenue irréprochable adéquate.

Si les candidats ne sont pas tous familiarisés avec les grades militaires, ceux qui choisissent de les utiliser en s'adressant au jury doivent les maîtriser.

→ Remarques sur le fond :

Pour préparer l'épreuve particulière de l'OGDSI, les candidats ont bénéficié d'un mémento revu et mis à jour, les mettant sur un pied d'égalité. Cette refonte du livret leur a sans aucun doute permis d'aborder la matière de manière plus simple. Sa lecture est indispensable : les candidats qui ne l'ont pas lu sont rapidement « démasqués », le sujet étant traité de façon très généraliste en s'appuyant sur des lieux communs. Pour autant, sa lecture ne saurait être suffisante et les candidats sont encore trop peu nombreux à être allés chercher des éléments hors livret pour agrémenter leur présentation.

Il est attendu d'un candidat d'un niveau bac+5 de déterminer en quelques minutes les enjeux du sujet tiré au sort et d'en extraire une problématique sérieuse. Le plan adopté doit évidemment être cohérent avec la problématique choisie. S'il semble que la majorité des candidats a compris qu'il était attendu une problématisation lors de l'exposé, en revanche peu sont ceux qui ont dressé une problématique construite et utile.

Les meilleures notes ont été attribuées à des candidats qui, outre une excellente maîtrise du mémento, ont su le compléter par des apports personnels et un suivi de l'actualité, et problématiser leur sujet. Dès lors, un véritable échange a pu s'engager avec le jury, rendant la discussion plaisante. 33 % des candidats n'ont pas eu la moyenne (contre 31,5 % en 2024), alors que 14 % obtenaient une note supérieure à 15 (contre 14,1 % en 2024).

223 - Épreuve de langues étrangères

1 - Anglais

Cette épreuve, dont le déroulement est précisé dans l'arrêté de référence, permet d'apprécier le niveau en langue anglaise, allemande, espagnole ou italienne des candidats.

→ *Remarques sur la forme :*

Peu de candidats se présentent lors de leur entrée dans la salle. Certains prennent l'initiative d'entrer dans la salle d'examen ou de s'asseoir sans y être invités. La tenue des candidats est généralement correcte.

→ *Remarques sur le fond :*

Le niveau linguistique est globalement très moyen. La plupart des candidats commettent de très nombreuses fautes de grammaire et de conjugaison, pourtant d'un niveau élémentaire. Un trop grand nombre de candidats recourent à l'usage de barbarismes (transposition maladroite de mots français en anglais) pour pallier un manque de vocabulaire.

Certains candidats ont un niveau d'expression trop faible pour pouvoir réaliser efficacement l'épreuve.

De nombreux candidats indiquent sur leur CV un niveau de compétence linguistique bien supérieur à celui constaté lors de l'épreuve. Dans la plupart des cas, il s'agit soit d'une auto-évaluation au regard de la note obtenue au baccalauréat, soit du résultat obtenu au cours d'une évaluation bien antérieure à l'épreuve, mais qui ne reflète pas du tout le niveau actuel sans aucune pratique de la langue depuis plusieurs années.

Certains candidats sont visiblement peu préparés à l'épreuve dont ils découvrent parfois le déroulé devant le jury.

2 - Espagnol

→ **Remarques sur la forme :**

Le déroulé de l'épreuve est structuré (lecture, version, résumé, commentaire, puis échange). Néanmoins, certains candidats, ne semblant pas connaître les attendus de l'exercice, ont dû se voir rappeler les consignes.

→ **Remarques sur le fond :**

Le niveau général des candidats rencontrés apparaît particulièrement élevé. Il s'agit sans doute du meilleur niveau constaté jusqu'à présent. Les prestations étaient globalement homogènes, avec des candidats bien préparés, à l'aise dans l'échange et dotés d'un excellent niveau de langue.

Trois profils types ont été identifiés :

- des candidats ayant été expatriés dans le cadre de leurs études ;
- des candidats d'origine hispanophone ;
- et d'autres ayant simplement fourni un travail scolaire sérieux et soutenu.

Dans tous les cas, l'espagnol n'apparaît pas comme un choix par défaut mais bien comme un choix assumé et maîtrisé. L'aisance à l'oral, la qualité de l'expression, la richesse du vocabulaire et la fluidité du discours sont dans l'ensemble très satisfaisantes. Plusieurs candidats ont également bien préparé leur présentation et leur motivation, ce qui a permis un échange naturel sans qu'il soit nécessaire de les relancer.

224 – Épreuves sportives

La moyenne générale des épreuves sportives est en très forte progression par rapport à l'année dernière (deux points de moyenne supplémentaires), ce qui témoigne d'une préparation sérieuse des candidats.

→ **Suggestions diverses :**

RAS

III – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

À l'exception d'une quinzaine de candidats dont les membres du jury d'aptitude générale ne sont pas parvenus à cerner les motivations réelles pour intégrer les rangs de la gendarmerie nationale, la majorité des 121 admissibles sont apparus assez solides lors de cette épreuve. Ils ont ainsi partagé assez spontanément leur volonté de « **s'engager** » pour être « **utiles à leur pays** », pour être « **au service de la population** » ou encore pour être « **au service de l'intérêt général** ». Certains, disposant d'une première expérience professionnelle, ont déclaré qu'ils souhaitaient réorienter leur parcours pour donner « **davantage de sens à leur existence** ».

Questionnés sur la singularité de l'état militaire, ils en ont défini, pour la plupart, assez bien les contours et ont montré qu'ils en connaissaient et en acceptaient les sujétions.

Le général de division Louis-Mathieu GASPARI,
Président du jury